

## SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

### PROCES - VERBAL

**de l'élection d'un Vice-Président du Bureau du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont**

En application de l'article 6.1 des statuts du syndicat, il est procédé à une nouvelle élection d'un Vice-Président du Bureau compte tenu de la désignation de nouveaux représentants du Conseil Départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras.

### ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Mme Karine BELLEC se porte candidate,

Mme Karine BELLEC, ayant obtenu la majorité absolue (8 voix), le Président l'a déclaré élue en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat.

Le Président,



André HARTEREAU